

## ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2019 ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1 et L.21213-2,
- **Vu** le Code de la Route, notamment les articles R.411-7 à R.411-8,
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété,
- **Vu** la demande formulée par la société INEO PROVENCE et COTE D'AZUR, agence Réseaux Alpes Provence, sise Gare de Montdauphin 05600 EYGLIERS,
- **Considérant** que les travaux sur les voies routières tels que les interventions sur l'éclairage public relèvent de la police du Maire,

### ARRÊTE

**ARTICLE PREMIER** – La circulation routière sera perturbée temporairement sur les voies aux Violins en raison de travaux sur les réseaux d'éclairage public effectués par l'entreprise INEO PROVENCE et COTE D'AZUR à compter du 17 juillet 2019, et ce pour une durée de 15 jours.

**ARTICLE 3** – La prescription imposée par le présent arrêté sera signalée aux conducteurs de véhicules par une signalisation de chantier conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation sera assurée par l'entreprise INEO PROVENCE et COTE D'AZUR.

**Ampliation à :**

M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.  
Monsieur le Commandant du SDIS05.  
Les archives communales

Freissinières, le 16 juillet 2019

Le Maire

Cyrille DRUJON D'ASTROS

